

Légende

-  Limite de zone
-  Emplacements réservés
-  Élément remarquable du paysage
selon l'article L.123.1.7°
-  Espace Boisé Classé
-  Zone où l'extraction de matériaux est admise
-  Zone inondable (les plus hautes eaux connues)
-  Recul
-  Périmètre concerné par des orientations d'aménagement
-  Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE)
-  Alignement des constructions par rapport aux limites séparatives aux voies et emprises publiques
-  Immeubles à conserver

Zones Urbaines

-  (-S) Secteur Sauvegardé
-  UB Zone urbaine mixte et dense
-  UC Zone urbaine à dominante d'habitat moins dense
-  UX Zone d'activités économiques
-  UL Zone sportive, hippique et de loisirs

Zones A Urbaniser

-  AUb Zone à urbaniser type zone UB
-  AUc Zone à urbaniser type zone UC
-  AUx Zone à urbaniser à vocation économique
-  AUL Zone à urbaniser à vocation sportive, hippique et de loisirs

Zones Agricoles

-  A Zone agricole
-  An Zone agricole non constructible
-  Bâtiments agricoles dont le changement de destination est admis (Cf. plan de zonage 4e)
-  Bâtiments agricoles dont le changement de destination n'est pas admis

Zones Naturelles

-  N Zone naturelle
-  Nf Zone de protection forestière
-  NH Zone de capacité d'accueil limitée
-  NL Zone naturelle à vocation de loisirs
-  Nd Zone naturelle où les équipements nécessaires au traitement des déchets sont autorisés

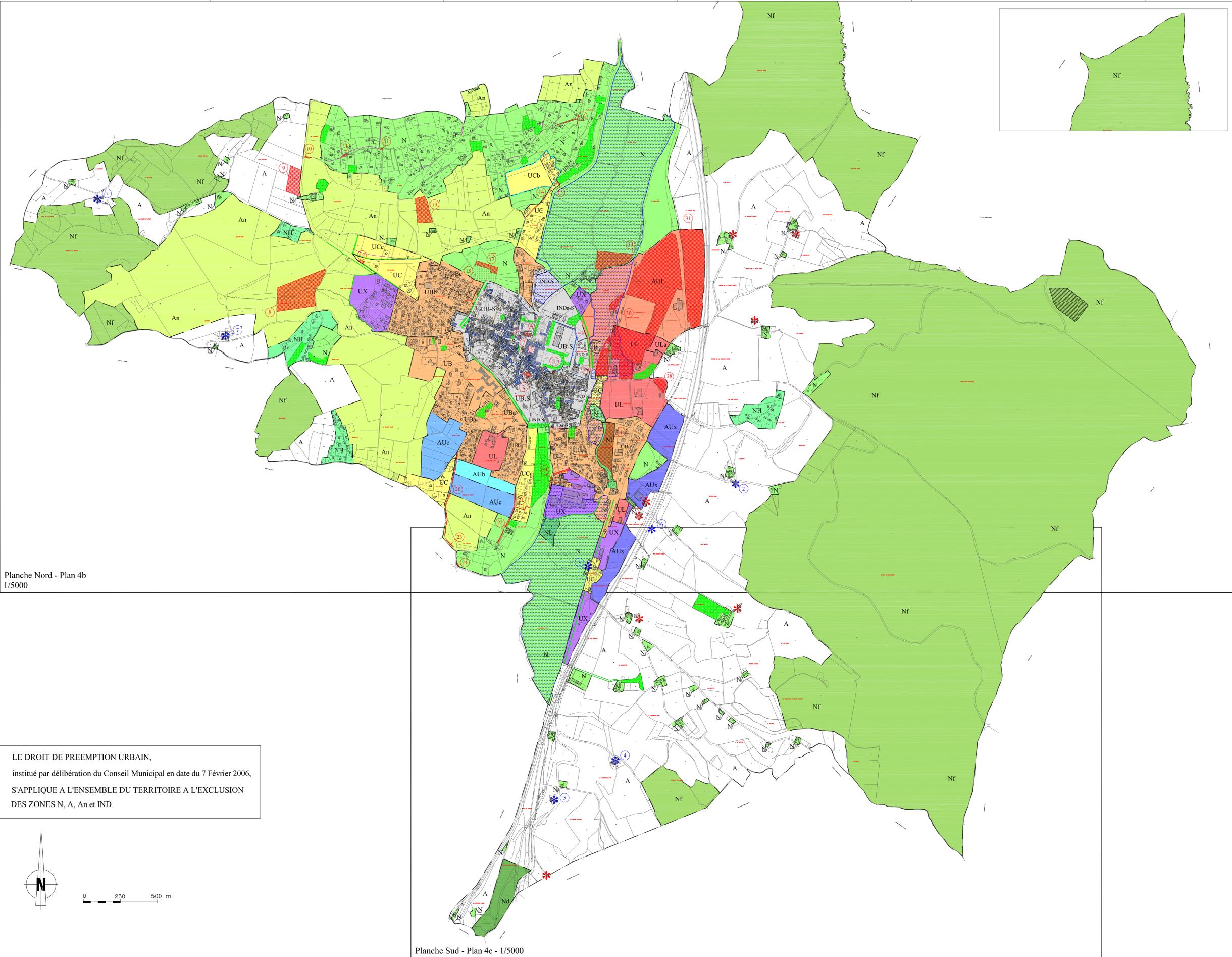


Planche Nord - Plan 4b
1/5000

Planche Sud - Plan 4c - 1/5000

LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN,
institué par délibération du Conseil Municipal en date du 7 Février 2006,
S'APPLIQUE A L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE A L'EXCLUSION
DES ZONES N, A, An et IND



0 250 500 m

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

CLUNY

4a

Plan de Zonage
Plan d'ensemble

Echelle 1/7500

Approbation le 7 Février 2006
Via procès-verbal de la délibération du
Conseil Municipal du 7 Février 2006

Modification n°1 approuvée le
1er Octobre 2007
Via procès-verbal de la délibération du
Conseil Municipal du 1er Octobre 2007

Modification n°2 approuvée le
23 Septembre 2010
Via procès-verbal de la délibération du
Conseil Municipal du 23 Septembre 2010



180, Rue Clément Ader
61100 CLUNY
Tél. : 04 77 67 88 98
Email : urbanisme@cluny.fr